



## Billet

Le 23.05.2019

# [AVIS DE L'ADEME] LE #CHAUFFAGE AU #BOIS, STRATÉGIQUE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Le chauffage domestique au bois est un enjeu incontournable et stratégique de la transition énergétique. Le bois énergie correspond aujourd'hui à 40% des énergies renouvelables produites en France, largement devant les autres sources renouvelables. L'ADEME publie ce jour un avis sur ce mode de chauffage, les enjeux, les recommandations pour atteindre une performance environnementale en accord avec les objectifs de développement des énergies renouvelables.**

## De nombreux atouts

**Le bois domestique est une énergie renouvelable et économiquement compétitive pour les particuliers, notamment ceux vivant en zone rurale et périurbaine.** Par exemple, le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés permet de faire 1 300€ d'économie annuelle de facture sur le combustible.

**La ressource est locale et contribue à l'indépendance énergétique.** La gestion durable des forêts françaises peut permettre un accroissement du nombre d'utilisateurs dans les années à venir. **Le chauffage au bois domestique contribue au développement ou au maintien d'emplois territoriaux.** En 2015, la filière du bois domestique représentait 15 560 emplois directs (ETP), ce qui correspond à plus de 19 % des emplois dans les énergies renouvelables.

**Une attention doit être portée à la qualité de l'air.** La combustion du bois émet des polluants atmosphériques, notamment des particules, qui dépendent fortement du type d'appareils et de son ancienneté. Des progrès technologiques importants ont ainsi été réalisés sur les appareils de chauffage au bois pour réduire de façon très significative ces émissions. Pour une même quantité d'énergie produite, un appareil récent performant<sup>2</sup> émet jusqu'à 13 fois moins de particules fines qu'un foyer fermé antérieur à 2002 et jusqu'à 30 fois moins qu'un foyer ouvert, moyennant des pratiques d'installation, d'utilisation adéquates et d'entretien. Le renouvellement du parc peut donc permettre de réduire fortement les quantités de polluants émis. Cette action de

renouvellement des appareils à bois est à inscrire dans une politique globale de rénovation énergétique des logements, et de baisses de consommation, qui réduisent d'autant plus les émissions atmosphériques. A noter que ces fortes réductions sont atteintes si elles s'accompagnent de la mise en œuvre de bonnes pratiques (qualité du combustible, gestion du feu, entretien) et d'un dimensionnement de l'appareil adapté au besoin. Ces actions nécessitent la diffusion d'informations et la sensibilisation du grand public.

## mais des défis à relever

**Afin d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, il est nécessaire d'accélérer le renouvellement du parc de système de chauffage existant et d'attirer de nouveaux utilisateurs lors des rénovations ou dans le neuf.**

### L'ADEME recommande :

- De mieux informer les particuliers et les élus sur les installations performantes et les bonnes pratiques;
- De maintenir le soutien aux nouvelles installations et au remplacement des appareils anciens non performants par des appareils à granulés et à bûches labélisés grâce au crédit d'impôt transition énergétique (CITE) ;
- De développer le chauffage domestique au bois avec des appareils performants bien utilisés ;
- De favoriser le remplacement des chaudières au fioul par des chaudières à granulés de bois avec les Certificats d'Economie d'Energie et les dispositifs d'aides associés.

Pour réduire la consommation unitaire des ménages et les émissions du parc :

- De renforcer la structuration de la filière amont et de sensibiliser les producteurs de bois pour un combustible bois bûche de sec et de qualité ;
- De poursuivre les actions locales de renouvellement d'appareils individuels accompagnées d'une communication sur les bonnes pratiques d'installation, d'entretien et d'utilisation (allumage, gestion des entrées d'air, qualité du combustible) ;
- D'améliorer encore les équipements grâce à la mise en place d'un nouveau protocole de test plus proche de l'usage réel via la normalisation européenne ;
- De s'assurer du bon dimensionnement de l'installation par rapport au logement et au type de combustible bois (granulés, bûches) et d'une utilisation de ce dernier dans le respect des règles de l'art.

## En savoir plus

- [Avis de l'ADEME sur le chauffage domestique au bois](#)
- [Guide ADEME Chauffage au bois, mode d'emploi, 2018](#)
- [Guide ADEME Poêle à bois, chaudière ou insert ? 2019](#)

## Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)



### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)